

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021**

**N° CCAS\_2021DL020**

**Date de convocation** : 19 février 2021

**Affichage du compte-rendu** : 2 mars 2021

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**OBJET : CCAS - COTISATION ANNUELLE 2021 DU CCAS DE CORBAS A L'UNCCAS DU RHÔNE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Muriel PETIT, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Souade KACI), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULATRI

Rapporteur : Alain VIOLLET

L'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) est une association loi 1901 fondée le 10 novembre 1926.

L'Union Nationale des CCAS et CIAS représente ses adhérents. Elle les soutient, les informe, les forme, les accompagne dans toute la diversité de leurs missions, de leurs activités et de leurs territoires.

Une des forces du réseau des Centres Communaux et Intercommunaux d'action sociale est son double ancrage, à la fois local et national. Observateurs et témoins de la demande sociale telle qu'elle s'exprime au quotidien sur les territoires, les CCAS sont aussi des acteurs à part entière investis d'une mission fondamentale d'accès aux droits, de prévention, de développement social local.

Le CCAS de Corbas souhaite développer les réseaux permettant un accompagnement pertinent et dynamique des habitants de la commune.

Cette adhésion offre l'accès à certains services tels que :

- banque d'expérience,
- service juridique spécialisé dans l'action sociale,
- données statistiques,
- espace de réflexion sur les perspectives et l'évolution de l'action sociale.

La cotisation 2021 pour le CCAS de Corbas s'élève à 382,12 € TTC

Considérant l'intérêt que présente cette adhésion pour le CCAS de Corbas dans l'intérêt de ses usagers, il apparaît opportun de renouveler notre adhésion pour l'année 2021.

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :**

- **FIXE** le montant de la cotisation 2021 à hauteur de 382,12 € TTC ;
- **DIT** que le montant de la dépense 382,12 € TTC sera imputé sur les crédits du budget principal du CCAS exercice 2021 au chapitre 011 compte 6281 fonction 02.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,